

Fiche pratique Santé travail pendant la crise sanitaire

FICHE 11

➔ DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX ACCRUS, À PRENDRE EN COMPTE.

Dans une situation particulièrement anxiogène et des conditions de travail inhabituelles, il est très probable que se développent des **risques psychosociaux au travail, que l'on soit en télétravail ou au travail**. Il est, par conséquent, indispensable de les prendre en compte. Rappelons la définition consensuelle et sa traduction possible dans les situations actuelles :

Exigences du travail

- Quantité excessive de travail du fait de la diminution des effectifs ;
- Interruption fréquente d'une tâche pour une autre : « explosion » des appels téléphoniques et courriels ;
- Augmentation de la complexité des tâches sans formation préalable (remplacement au « pied levé ») ;
- Penser à trop de choses à la fois ;
- Porosité entre le travail et le hors travail, en particulier lorsque les moyens n'ont pas été mis en place pour télétravailler « sereinement » pour les travailleurs avec des enfants ;

Exigences émotionnelles

- Travail en contact avec le public : agressivité, violence externe (livraison, magasin, service commercial, poste de garde...)
- Travail en contact avec la souffrance de l'autre (service social, infirmerie...)
- Devoir cacher ses émotions au travail, peur au travail

Autonomie, marge de manœuvre

- liberté de décider comment je travaille ; interrompre son travail quand on veut
- participation des salariés, représentation : fonctionnement actuel des CSE
- Injonctions paradoxales : appliquer des moyens de prévention collective et individuelle avec dans le même temps l'obligation de travailler sous la pression des autorités gouvernementales dans la chimie, le pétrole, l'industrie pharmaceutique, le caoutchouc..

Rapports sociaux et relations de travail

- Situations de travail, de conflits internes, sans soutien entre collègues ou de la hiérarchie

Conflits de valeurs

- Qualité empêchée : ne plus avoir les moyens pour beaucoup de professionnels de faire un travail que l'on considère de qualité
- Conflits éthiques : injonctions de rester au travail sans moyens de prévention mis à la disposition dans son lieu de travail

Insécurité socio-économique :

- Emploi, salaire, maintien des possibilités de licenciement ;

Les risques psychosociaux doivent être traités comme des risques professionnels à part entière, ce qui induit d'éventuelles déclarations d'accidents du travail, des enquêtes du CSE, la responsabilité de l'employeur, le rejet de toute formule d'externalisation ou de confidentialité du type numéro vert ou structure parallèle au CSE.

Sans oublié le risque permanent d'être contaminé sur le lieu de travail et de propager le covid-19 à ses proches, femmes et enfants, avec les conséquences que l'on connaît (hospitalisation, voire décès).

